

Montréal, le 7 février 2006

CRTC AM11:15 08FEV'06

CRTC
A/S Mme Tina-Louise Latourelle
Ottawa, Ontario K1A 0N2

Objet : Rapport annuel – Mesures incitatives émissions dramatiques – 2004-2005

Madame Latourelle,

Veillez trouver ci-joint des documents manquants pour compléter le dossier ci haut mentionné.

N'hésiter à me contacter pour de plus amples informations



Michaele Blondel C.G.A
Directrice adjointe
Administration de la programmation
Groupe TVA
Tél : (514) 526-9251 poste 4156

**RAPPORT ANNUEL DU CRTC DÉCRIVANT LES MESURES INCITATIVES
EN FAVEUR DES ÉMISSIONS DRAMATIQUES ORIGINALES CANADIENNES DE LANGUE FRANÇAISE**

Année de radiodiffusion :

2004-2005

Date de dépôt :

30 novembre 2005

Déposé par
(nom et adresse de la titulaire) :

Groupe TVA
1600 boul. Maisonneuve est
Montréal, Qc., H2L 4P2

Noms des stations de télévision
traditionnelles / services spécialisés :

CFTM - Montréal
CFCM - Québec
CJPM - Chicoutimi
CHLT - Sherbrooke
CHAU - Carleton
CHOT - Hull
CHEM - Trois-Rivières
CFER - Rimouski
CFEM - Rouyn
CIMT - Rivière du Loup

TABEAU DES DIFFÉRENTS TYPES DE DRAMATIQUES ADMISSIBLES DE LANGUE FRANÇAISE ET LES AVANTAGES APPLICABLES :

Mesures incitatives	Type					
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	(f)
- diffusion aux heures de grande écoute (19 h à 23 h)	✓	✓	✓	✓	✓	✓
- dramatique originale de langue française cotée 10	.	.	✓	✓	.	.
- dramatique soutenue par le Fond canadien de télévision (FCT)	✓	✓
- dramatique produite à l'interne par un télédiffuseur	✓	✓
- budget de production égal ou supérieur à 800 000 \$ de l'heure	✓	.	✓	.	✓	.
- budget de production inférieur à 800 000 \$ de l'heure	.	✓	.	✓	.	✓
- droits minimum de diffusion, tel qu'établi par le FCT	✓	✓
- droit de diffusion correspondant aux normes établies par le FCT	.	.	✓	✓	.	.
Avantage : nombre de minutes de publicité supplémentaire par heure de diffusion de dramatique originale	3	2	7	6	3	2

DÉFINITIONS D'UNE DRAMATIQUE ADMISSIBLE, D'UNE ÉMISSION DRAMATIQUE ET D'UNE ÉMISSION ORIGINALE

Dramatique admissible :

Une dramatique admissible est une émission qui respecte les définitions d' « émission originale » et d' « émission dramatique » et qui,

- n'a pas été en tout ou en partie financée par les bénéfices découlant d'un transfert de propriété ou d'engagements lors d'une nouvelle licence.
- a été diffusée aux heures de grande écoute soit entre 19 h et 23 h sauf si celle-ci est une émission destinée aux enfants ou aux jeunes (2-17 ans).

Émission dramatique :

Une émission dramatique est une émission qui :

- a) est décrite par une catégorie tirée des catégories 7a) à 7^o), tel qu'énoncé à l'annexe I du *Règlement de 1987 sur la télédiffusion*,
- b) dure au moins une demi-heure, y compris le temps alloué à la diffusion de matériel publicitaire,
- c) renferme au moins 90 % de contenu dramatique
- d) est reconnue comme émission canadienne en vertu de la définition énoncée dans le *Règlement de 1987 sur la télédiffusion*.

Émission originale :

Une émission originale est une émission qui, au moment de sa diffusion par une titulaire, n'a pas été diffusée par cette titulaire ou, sous réserve des exceptions qui suivent, par aucune autre titulaire. Pour les fins du programme incitatif, une titulaire pourra également considérer une émission comme émission originale lorsque :

- a) la titulaire a contribué au financement préalable à la production de l'émission qui n'a été diffusée auparavant que par une autre titulaire qui a également contribué au financement préalable à sa production;
- b) l'émission a été diffusée par la titulaire d'une entreprise de télévision payante, à la carte ou de vidéo sur demande;
- c) la titulaire a contribué au financement préalable à la production de l'émission qui n'a été diffusée auparavant que par un seul service de télévision traditionnelle, ou un seul service spécialisé, qui fait partie du même groupe de propriété de stations multiples que la titulaire. Lorsque le groupe de propriété de stations multiples détient ou contrôle plus d'un service de télévision traditionnelle, l'émission ne peut être considérée comme émission originale que pour un des services de télévision traditionnelle;
- d) l'émission a été diffusée en langue anglaise par une autre titulaire mais a été produite simultanément en anglais et en français et est autrement conforme à la définition d'émission originale; une émission produite en langue anglaise ne pourra être considérée comme émission originale lorsqu'elle est doublée ou sous-titrée en langue française.

Sommaire des dramatiques admissibles démontrant que la titulaire a atteint le seuil d'admissibilité

(Le seuil d'admissibilité de TVA est de 68.85 heures).

(Le seuil d'admissibilité de TQS est de 5.85 heures).

Nom de la station de télévision traditionnelle ou du service spécialisé : **Groupe TVA**

Titre de l'émission	Genre d'émission ¹	Durée de l'émission incluant les pauses publicitaires	Les nom et adresse de la ou des maison(s) de production	Le jour et l'heure de la diffusion à l'antenne ³	Budget de production établi selon les normes du FOT ²	Numero de certification du BOBA Cat le Gas (ou le numéro de certification du CRIC)
Année et ses hommes III	Série	20 épisodes de 44,45 min. Suite de série	Sphère Média 2002 inc. 257, rue St-Jean, Longueuil, Qc. J4H 2X4	Lundi, 20 hrs	5 448 747\$ (20 épisodes)	C23244-07A
Lance et compte : La Reconquête II	Série	10 épisodes de 44,45 min Suite de série	Communication Claude Héroux Plus Inc. 4984, Place de la Savane, bur 100 Montréal, Qc., H4P 1Z6	Lundi, 21 hrs	7 140 000\$ (10 épisodes)	C22170-07A
Le Négociateur	Série	8 épisodes de 44,45 min Saisonniers	Sovimed Inc. 1035 avenue Laurier ouest 1 ^{er} étage Montréal, Qc. H2V 2L1	Lundi, 21 hrs	5 376 000\$ (8 épisodes)	C23767-07C
Les Poupées Russes III	Série	12 épisodes de 44,45 min Suite de série	JPL Production Inc. 1600, boul. Maisonneuve est Montréal, Qc., H2L 4P2	Mercredi, 20 hrs	5 100 939\$ (26 épisodes)	C22201-07A
Les Poupées Russes IV	Série	14 épisodes de 44,45 min Suite de série	JPL Production Inc. 1600, boul. Maisonneuve est Montréal, Qc., H2L 4P2	Mercredi, 20 hrs	5 173 401\$ (26 épisodes)	PCH08260 A107394 à A107419

¹ Indiquez le genre d'émission (émission pilote, œuvre unique, téléfilm, mini séries ou série longue).

² Dans le cas d'une série, le nombre d'épisodes, la durée de chaque épisode, la mention émission saisonnière ou suite d'une série).

³ Indiquez le jour et l'heure de la diffusion à l'antenne de chacune des chaînes traditionnelles et des services spécialisés sous contrôle de la titulaire.

Nos étés	Série Lourde	8 épisodes de 44, 45 min Saisonnière	Les Productions Nos été I Inc. 5100, rue Hutchison, bur 200 Montréal, Qc., H3M 2V1	Lundi, 20 hrs	7 184 000\$ (8 épisodes)	C24236-07A
Histoires de filles VI	Série	11 épisodes de 21,45 min Suite de série	Match TV Inc. 5162, boul St-Laurent, bur 200 Montréal, Qc., H2T 1R8	Mardi, 20 hrs	2 370 000\$ (20 épisodes)	C22096-07B C22097-07B
Histoires de filles VII	Série	7 épisodes de 21,45 min Suite de série	Zone3 XIII Inc. 1055 boul. René-Lévesque est bureau 300 Montréal, Qc., H2L 4S5	Mardi, 20 hrs	2 457 466\$ (20 épisodes)	C23268-07B
KMH VII	Série	18 épisodes de 21,45 min Suite de série	Les Productions Vendôme II Inc. 1751 avenue Richardson, suite 5.105 Montréal, Qc., H3K 1G6	Mardi, 20:30 hrs	2 329 424\$ (20 épisodes)	C23099-07B
Le cœur à ses raisons	Série	13 épisodes de 21,45 min Saisonnière	Zone3 XIV Inc. 1055 boul. René-Lévesque est bureau 300 Montréal, Qc., H2L 4S5	Jeudi, 20 hrs	2 557 111\$ (13 épisodes)	C23630-07B
Le Sketch Show	Série	10 épisodes de 21,45 min Saisonnière	Pram Québec 4215, rue Iberville Montréal, Qc., H2H 2L5	Lundi, 19:30 hrs	1 366 218\$ (10 épisodes)	C23087-07B

TABLEAU 1: LES DRAMATIQUES ADMISSIBLES DE TYPE A

Nom de la station (station de diffusion traditionnelle, service spécialisé)	Genre d'émission	Titre définitif de l'émission	Durée de l'émission excluant les pauses publicitaires	Le nom et adresse de la ou des maison(s) de production	Le jour et l'heure de la diffusion à l'antenne	Budget de production		Numéro de certification du BCPAC ⁴ et le cas échéant, le numéro de certification du GRTC	
						Montant (\$)	Doc. en annexe (1)	Numéro du BCPAC GRTC	Doc. en annexe (1)
Réseau TVA	Série Lourde	Nos étés	8 épisodes de 44,45 min Saisonniers	Les Productions Nos été Inc. 5100, rue Hutchison, bur 200 Montréal, Qc., H3M 2V1	Lundi, 21 hrs	7 184 000\$ (8 épisodes)	✓	C24238-07A	✓

Total des heures des émissions dramatiques se qualifiant sous la mesure incitative de type A : 8 heures

⁴ Indiquez le genre d'émission (émission pilote, œuvre unique, téléfilm, mini série ou série lourde).
⁵ Dans le cas d'une série, indiquez le nombre d'épisodes, la durée de chaque épisode, la mention émission saisonnière ou suite d'une série.
⁶ Indiquez le jour et l'heure de la diffusion à l'antenne de chacune des chaînes traditionnelles et des services spécialisés sous contrôle de la titulaire.
⁷ Le budget de production doit être établi selon les normes du FCT, notamment en matière de tenue de livres, de rapport, de cachets des producteurs et de frais de généraux de l'entreprise. Ce document doit être déposé par la titulaire (ou établi par le producteur à la demande de la titulaire) et sera protégé par la politique de confidentialité du Conseil (PCC).
⁸ Vous devez fournir le document de certification du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC).

TOTAL COUTS 8EPISODES

7 184 000

NOS ÉTÉS - SERIE TELEVISÉE - 8 X 1 HRE
SOMMAIRE DU BUDGET DE PRODUCTION

CPTÉ	DESCRIPTION	PAGE					TOTAL	
01	Droits d'auteurs et acquisitions	1					0	
02	Scénario	1					0	
03	Frais de développement	1					270 500	
04	Producteur	2					10 000	
05	Réalisation	2					532 391	
06	Vedettes forfaitaires	2					152 000	
SOUS-TOTAL "A"							0	
	Annexe comédiens	3@14					964 891	
10	Comédiens et comédiennes	15						
11	Figuration	16					673 497	
12	Equipe production	17					54 027	
13	Equipe conception artistique	18					589 695	
14	Equipe construction	19					171 720	
15	Equipe décor	19					20 000	
16	Equipe accessoire	20					174 936	
17	Equipe effets spéciaux	20					112 756	
18	Equipe responsable animaux	20					0	
19	Equipe costumes	21					12 500	
20	Equipe maquillage et coiffure	21					218 985	
21	Equipe technique et vidéo	22					111 069	
22	Equipe caméra	22					0	
23	Equipe électrique	23					185 613	
24	Equipe machiniste	23					113 648	
25	Equipe son	24					103 345	
26	Equipe transport	24					51 792	
27	Avantages sociaux	24					36 150	
28	Frais de bureau de production	25					430 605	
29	Frais de studio	26					40 675	
30	Frais de bureau lieu de tournage	26					74 000	
31	Frais de lieu de tournage	26					57 590	
32	Frais de régie	28					70 200	
33	Voyages et séjours	29					139 060	
34	Transport	30					67 125	
35	Matériel de construction	32					198 010	
36	Matériel d'artiste	32					157 500	
37	Décors	32					7 350	
38	Accessoires	33			TOTAL DÉCORS	948 912	161 200	
39	Effets spéciaux	34					105 950	
40	Animaux	34					15 000	
41	Costumes	35					10 000	
42	Maquillage et coiffure	35					108 000	
43	Studio vidéo	36					13 125	
44	Unité mobile vidéo	36					0	
45	Équipement caméra	36					0	
46	Équipement électrique	37					143 550	
47	Équipement machiniste	37					108 500	
48	Équipement son	38					86 500	
49	Deuxième équipe	38					29 600	
							2 270	2 270

50	Rubans magnétoscopiques	39									
51	Laboratoire de production	39							64 600		64 600
SOUS-TOTAL PRODUCTION "B"									0		0
									4 720 142		4 720 142
CPTÉ	DESCRIPTION	PAGE									TOTAL
SOUS-TOTAL "B" REPORTE											
POST-PRODUCTION									4 720 142		4 720 142
60	Equipe montage										
61	Equipement montage	40									
62	Post-production vidéo image	41							105 975		105 975
63	Post-production vidéo son	41							59 950		59 950
64	Labo film post-production	42							0		0
65	Labo son post-production	42							123 440		123 440
66	Musique	43							101 000		101 000
67	Titres et optiques	44							0		0
SOUS-TOTAL POST-PRODUCTION "C"									62 400		62 400
TOTAL "B"+"C"									16 000		16 000
PRODUCTION & POST-PRODUCTION									468 765		468 765
70	Publicité								5 188 907		5 188 907
71	Frais généraux	45							26 000		26 000
72	Coûts indirects	45							63 009		63 009
SOUS-TOTAL DIVERS "D"											
									689 571		689 571
TOTAL "A"+"B"+"C"+"D"									778 580		778 580
80	Imprévus	46							6 932 377		6 932 377
81	Garantie de bonne fin	46							251 623		251 623
GRAND-TOTAL									0		0
COÛT PAR ÉPISODE:									7 184 000		7 184 000
									898 000 \$		



Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and
Telecommunications Commission

Les Terrasses de la Chaudière
1, promenade du Portage
Gatineau (Québec)
J8X 4B1

Adresse postale/Mailing Address
Ottawa, Ontario
K1A 0N2

2005/04/05
Dossier: 25CP02

M. Martin Métivier
Coordonnateur aux relations d'affaires
Les Productions Nos Étés I inc.
a/s de Cirrus Communications inc.
5100, rue Hutchison, Pièce 200
Montréal QC H2V 4A9

Monsieur,

Objet: "NOS ÉTÉS (I)(#1-8)"

Cette certification confirme que cette émission répond aux critères d'une émission canadienne telle que définie dans l'avis public CRTC 2000-42 et toute autre modification que le Conseil peut y apporter de temps à autre. Cette certification a été émise selon les renseignements fournis dans votre demande datée le 2005/01/27. Voici les spécifications de la production mentionnée en rubrique :

<u>No de certification</u>	<u>Catégorie au registre</u>	<u>Points canadiens</u>	<u>Crédit de temps</u>
C24236	07A	10/10	150%

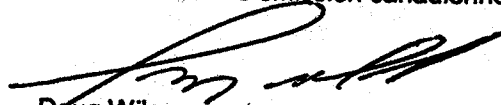
Cette certification est basée sur le fait que cette production n'est pas une infopublicité et que, à l'exception de ce qui est présenté à l'intérieur des pauses publicitaires et la mention des commanditaires tel que prévu au *Règlement de 1987 sur la télédiffusion*, la programmation de l'émission ainsi que tous ses épisodes ne renferment aucune forme d'appui d'un produit ou service, de matériel publicitaire, de sollicitation ou d'utilisation d'adresses professionnels, de numéros de téléphone ou d'adresses électroniques visant la vente ou la promotion de produits et services. Veuillez lire les remarques figurant au verso de la présente.

Vous devez informer le Conseil de toutes modifications apportées à la production aux fins de mise à jour. Dans le cadre de son mandat de surveillance, le Conseil peut surveiller la diffusion de votre production et s'il juge nécessaire d'en réévaluer le statut en raison de changements importants, d'omissions, de déclarations inexactes ou de l'ajout de matériel non admissible à la certification de l'émission de sorte que la production ne respecte plus la définition d'une émission canadienne, il peut révoquer la certification de l'émission.

Veuillez vous assurer que le diffuseur recevra une copie de cette certification. Pour toutes questions concernant cette lettre, veuillez communiquer avec Claire Deslauriers au (819) 997-4486.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Directeur
Certification d'une émission canadienne



Doug Wilson
(verso)

Renseignements généraux : (819) 997-0313
Sans frais 1-877-249-2782
ATME : 1-877-909-2782
Télécopieur : (819) 994-0218
www.crtc.gc.ca

General Inquiries: (819) 997-0313
Toll-free 1-877-249-2782
TDD: 1-877-909-2782
Fax: (819) 994-0218
www.crtc.gc.ca

Canada

Vancouver
580 Hornby Street
Suite 530
Vancouver, BC V6C 3B6
(604) 666-2111
TDD: (604) 666-0778
Fax: (604) 666-8322

Edmonton
10405 Jasper Avenue
Suite 520
Edmonton, AB T5J 3N4
(780) 495-3224

Regina
Cornwall Professional Bldg.
2125, 11th Avenue
Suite 103
Regina, SK S4P 3X3
(306) 780-3422

Winnipeg
275 Portage Avenue
Suite 1810
Winnipeg, MB R3B 2B3
(204) 983-6306
TDD: (204) 983-8274
Fax: (204) 983-6317

Toronto
55 St. Clair Avenue East
Suite 624
Toronto, ON M4T 1M2
(416) 952-9096

Montréal
205, avenue Viger ouest
Suite 504
Montréal QC H2Z 1G3
(514) 283-6607

Dartmouth
Metropolitan Place
Suite 1410
99 Wyse Road
Dartmouth, NS B3A 4S5
(902) 426-7997
Fax: (902) 426-2721

COMMUNICATIONS CLAUDE HÉROUX PLUS

SOMMAIRE DU BUDGET DE PRODUCTION

MPTE	DESCRIPTION	PAGE		%	TOTAL
SECTION "A"					
01	DROITS D'AUTEUR/ACQUISITIONS	2			
02	SCÉNARIO	2			
03	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	2		5,58%	\$396 800
04	PRODUCTEUR	3		0,06%	\$4 500
05	RÉALISATEUR	3		6,90%	\$492 368
06	VEGETTES FORFAITAIRES	4		3,78%	\$270 000
TOTAL SECTION "A"				16,30%	\$1 163 668

PRODUCTION SECTION "B"					
00	COMEDIENS	5 6			
01	FIGURATION	7		19,25%	\$1 374 441
02	ÉQUIPE DE PRODUCTION	8		1,58%	\$112 548
03	ÉQUIPE CONCEPTION ARTISTIQUE	9		7,16%	\$511 405
04	ÉQUIPE DE CONSTRUCTION	10		1,48%	\$105 576
05	ÉQUIPE DÉCORS	11		0,43%	\$31 000
06	ÉQUIPE ACCESSOIRES	11		1,10%	\$78 835
07	ÉQUIPE EFFETS SPÉCIAUX	12		0,99%	\$70 985
08	ÉQUIPE RESPONSABLE DES ANIMAUX	12			
09	ÉQUIPE COSTUMES	13			
10	ÉQUIPE MAQUILLAGES/ COIFFURE	13		1,56%	\$111 300
11	ÉQUIPE TECHNIQUE VIDÉO	14		0,94%	\$67 430
12	ÉQUIPE CAMÉRA (TOURN. EXT)	15			
13	ÉQUIPE ÉLECTRIQUE (TOURN. EXT)	16		2,11%	\$150 330
14	ÉQUIPE MACHINISTES (TOUR. EXT.)	16		1,11%	\$79 295
15	ÉQUIPE SON TOURN. EXT.)	17		1,01%	\$71 875
16	ÉQUIPE TRANSPORT	17		0,70%	\$50 100
17	AVANTAGES SOCIAUX	17		0,48%	\$34 625
18	FRAIS DE BUREAU DE PRODUCTION	18		3,85%	\$274 580
19	FRAIS DE STUDIO	19		0,88%	\$62 650
20	FRAIS BUR LIEUX TOURNAGE	19		0,47%	\$33 500
21	FRAIS LIEUX DE TOURNAGE	20		0,56%	\$40 000
22	FRAIS DE RÉGIE	21		1,94%	\$138 500
23	VOYAGES/SÉJOURS	21		1,82%	\$115 500
24	TRANSPORT	22		0,57%	\$40 500
25	MATÉRIEL DE CONSTRUCTION	23		2,28%	\$162 500
26	MATÉRIEL D'ARTISTES	23		0,48%	\$34 000
27	DÉCORS	24		0,04%	\$3 000
28	ACCESSOIRES	24		1,12%	\$79 800
29	EFFETS SPÉCIAUX	25		0,64%	\$45 500
30	ANIMAUX	25			
31	COSTUMES	26			
32	MAQUILLAGE COIFFURE	26		1,20%	\$85 500
33	STUDIO VIDÉO	27		0,14%	\$9 750
34	UNITÉ MOBILE VIDÉO	28			
35	ÉQUIPEMENT CAMÉRA	28			
SOUS-TOTAL "B"				2,16%	\$153 900
(suite ("B") page suivante				57,83%	\$4 128 925

CAH

TABLEAU 2: LES DRAMATIQUES ADMISSIBLES DE TYPE B

Nom de l'émission (station de télévision traditionnelle ou par satellite)	Genre d'émission	Titre original de l'émission	Durée de l'émission excluant les pauses publicitaires	Les nom et adresse de la ou des maison(s) de production	Le jour et l'heure de la diffusion à l'antenne	Budget de production		Numéro de certification du BCPAC ⁹ et le cas échéant le numéro de certification du CRTO	
						Montant (5)	Doc en annexe (6)	Numéro BCPAC CRTO	Doc en annexe (7)
Groupe TVA	Annie et ses hommes III	Série	20 épisodes de 44,45 min. Suite de série	Sphère Média 2002 inc. 257, rue St-Jean, Longueuil, Qc. J4H 2X4	Lundi, 20 hrs	5 448 747\$ (20 épisodes)	✓	C23244-07A	✓
Groupe TVA	Lance et compte : La Reconquête II	Série	10 épisodes de 44,45 min Suite de série	Communication Claude Héroux Plus Inc. 4984, Place de la Savane, bur 100 Montréal, Qc., H4P 1Z6	Lundi, 21 hrs	7 140 000\$ (10 épisodes)	✓	C22170-07A	✓
Groupe TVA	Le Négociateur	Série	8 épisodes de 44,45 min Saisonniers	Sovimed inc. 1035 avenue Laurier ouest 1 ^{er} étage Montréal, Qc., H2V 2L1	Lundi, 21 hrs	5 376 000\$ (8 épisodes)	✓	C23767-07C	✓
Groupe TVA	Histoires de filles VI	Série	11 épisodes de 21,45 min Suite de série	Match TV Inc. 5162, boul St-Laurent, bur 200 Montréal, Qc., H2T 1R8	Mardi, 20 hrs	2 370 000\$ (20 épisodes)	✓	C22098-07B C22097-07B	✓

⁹ Indiquez le genre d'émission (émission pilote, œuvre unique, téléfilm, mini séries ou série lourde).

¹⁰ Dans le cas d'une série, indiquez le nombre d'épisodes, la durée de chaque épisode, la mention émission saisonnière ou suite d'une série.

¹¹ Indiquez le jour et l'heure de la diffusion à l'antenne de chacune des chaînes traditionnelles et des services spécialisés sous contrôle de la titulaire.

¹² Le budget de production doit être établi selon les normes du FCT, notamment en matière de tenue de livres, de rapport, de achats des producteurs et de frais de généraux de l'entreprise. Ce document doit être déposé par la titulaire (ou établi par le producteur à la demande de la titulaire) et sera protégé par la politique de confidentialité du Conseil (PCC).

¹³ Vous devez fournir le document de certification du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC).